



**CSN
DANSE
SUR GLACE**

Communication n° 423
Remplace la communication 397

REGLES DE PRIORITE DE SELECTION COMPETITION INTERNATIONALE SOLOS ISU ÉPINAL 2026

Dans toutes les catégories, un patineur évoluant en D1 lors de la saison 2025-2026 peut s'inscrire. Dans le cas d'un trop grand nombre d'inscription pour des patineurs français et afin de garantir un quota de place pour les patineurs étrangers, un ordre de priorité sera appliqué selon ces critères dans cet ordre :

1. Tous les lauréats Top 3 aux Championnats de France (Solos ou Couples) 2026 et/ou 2025 dans la catégorie ont une place garantie,
2. Top 10 à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2026 et/ou 2025 dans la catégorie de la saison en cours,
3. Top 10 à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2026 et/ou 2025 dans la catégorie immédiatement inférieure à la saison en cours,
4. Sélection à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2026 dans la même catégorie que la saison en cours,
5. Sélection à la finale du championnat de France (Solos ou Couples) 2026 dans la catégorie immédiatement inférieure à la saison en cours,
6. Participation aux TDF lors de la saison 2025-2026.

À la suite de l'application de ces critères et en cas de conflit de sélection, la CSNDG pourra se réunir pour établir une décision finale.

Tout patineur français, non retenu lors de l'inscription initiale, se verra placé sur liste d'attente et pourra prétendre à une participation en fonction des inscriptions des fédérations étrangères.

Éric Le Mercier
Président de la CSNDG

Géraldine Zimmermann
Directrice Technique Nationale par
intérim